

moteur

Le magazine des Coopératives d'Activités
et d'Emploi® des Côtes-d'Armor



« Cadres : du salariat
à l'entrepreneuriat »

Page 2
**Cadres : du salariat
à l'entrepreneuriat**

Page 5
**Les CAE accompagnent la
professionnalisation des
formateurs**

Page 7
**Avec Corinne, on mange
bien, beau et bon !**

édito

Le paradoxe de la poule

Au début, y avait-il l'œuf ou la poule ? Voilà bien la question casse-tête par excellence ! Pour les coopératives d'activités et d'emploi, la même taraudante question est posée : finalement est-ce le salariat qui permet la création de l'activité ou une nouvelle forme d'emploi inédite qui serait générée par l'activité ?

Lorsque Élisabeth Bost et Dominique Giacometti ont inventé les CAE, ils étaient à la recherche d'un dispositif qui permettrait à des demandeurs d'emploi de tester leur projet. Presque vingt ans ont passé depuis cette belle intuition. De dispositif, les CAE sont devenues nouvelle forme d'emploi (l'entrepreneuriat-salarié), nouvelle forme d'entreprise (l'entreprise partagée) et esquissent sans doute aujourd'hui de nouveaux rapports au travail et à la création de richesses [certains parlent déjà de « mutuelles » de travail].

Dans un monde d'une extraordinaire opacité, elles essayent de donner à lire un mode de travail et d'entrepreneuriat où chacun participe, donne et reçoit, où la réussite collective se veut aussi importante que le succès personnel. Les CAE sont en mouvement, signe de vitalité.

P.S. : Pour ce qui est de la poule, des chercheurs anglais ont trouvé la réponse : la formation de la coquille d'œuf dépend d'une protéine contenue uniquement à l'intérieur des ovaires de la poule. Donc, c'est la poule ! Demandons aux mêmes chercheurs de se pencher sur les coopératives d'activités et d'emploi !

Cadres : du salariat à l'entrepreneuriat

Par Marie-Laure Charles

Armés d'une solide expérience, d'une bonne connaissance de leur marché et des besoins en externalisation des entreprises, les cadres représentent 26 % des créateurs d'entreprise en France. Viviane Thomas, directrice de la Maison de l'Emploi de Lannion, Alain Dejour, entrepreneur-salarié-associé d'Avant-Premières et Philippe Cusson, chef d'entreprise et délégué régional du Syndicat des Formateurs Consultants Indépendants (SYFCI), avaient accepté l'invitation de la coopérative à une table-ronde pour échanger sur l'entrepreneuriat des cadres. Décryptage.

Pour Philippe, ingénieur, il y a tout d'abord le facteur déclenchant : après 20 ans de salariat, l'entreprise dans laquelle il travaille connaît des difficultés économiques : « J'avais la quarantaine. A ce moment-là, je me suis posé la question de savoir si j'allais retourner dans un emploi salarié ou créer mon entreprise. Plus globalement, ce que j'avais envie de faire de ma vie ». Une situation professionnelle peu satisfaisante, l'opportunité de mettre en pratique ses connaissances, la volonté de donner un nouveau souffle à sa carrière... autant de facteurs qui incitent les cadres à valoriser autrement une expérience professionnelle riche et complète. Les âges des entrepreneurs du SYFCI et d'Avant-Premières concordent avec les statistiques nationales : les cadres créent à la quarantaine. À cet âge, ils ont atteint une maturité professionnelle, une bonne connaissance du marché dans leur spécialité et identifié les besoins en externalisation des entreprises. La création d'entreprise leur assure aussi la préservation d'un statut social : « Quand on est cadre, notam-

ment senior, on ne quitte pas un emploi pour faire moins bien en terme de reconnaissance sociale, explique Viviane Thomas. Le mieux, c'est de devenir chef d'entreprise. Mais il est important de faire un retour sur leur carrière, qu'ils repèrent leur savoir-être. Car, on peut être compétent, entendre, écouter, être curieux, il faut en plus être visionnaire et créatif ».

Expertise et entreprise

Effectivement, les cadres rencontrent les mêmes difficultés que les autres entrepreneurs. « Certains s'imaginent qu'ils ont une expertise et qu'on va les appeler pour les faire intervenir, témoigne Philippe Cusson. Une entreprise, c'est plus qu'une expertise, c'est de la gestion, du commercial, du juridique... L'important, c'est de savoir se différencier sur le marché sur lequel on se positionne, faire une démarche analytique, répondre à un besoin, écouter le client. Souvent, j'ai des adhérents qui ont des difficultés dans leur commercialisation, à parler d'argent et à trou-



Alain Dejour, entrepreneur-associé d'Avant-Premières, développe une activité d'accompagnement à l'emploi, de certification et de formation à distance. Ancien professeur d'allemand, formateur développeur en informatique, consultant en Afrique pour le ministère de la Coopération, Alain a trouvé à la coopérative un écho à ses valeurs : « Le côté collectif, l'absence de hiérarchie entre les métiers et un cadre sécurisant ».



© Sacha Drouart

ver de la légitimité au prix de leur journée ». Solitude de l'entrepreneur, revenus irréguliers, gestion de la trésorerie, croissance du business... Viviane Thomas et Alain Dejour confirment ce constat et soulignent l'importance de l'accompagnement : « Les cadres doivent passer par l'émergence pour bien définir leur projet et, aussi, utiliser les nouvelles technologies utiles au développement de leurs activités ».

Force du collectif

Pour autant, l'accompagnement n'est pas nécessaire qu'au démarrage. Il est bénéfique au développement et à la pérennisation des activités. L'inscription des entrepreneurs dans des démarches collectives, comme la

coopérative et le syndicat, concrétise ce besoin de formation. « C'est toute la force d'un réseau, ajoute Viviane Thomas. On y entre parce qu'on a envie de donner et de recevoir. On est dans l'économie du don. On accepte d'être un expert dans son domaine, de transférer des connaissances, mais aussi d'apprendre ». Que ce soit à Avant-Premières ou au SYCFI, les membres dispensent bénévolement des formations en interne. « Les membres du Syndicat ne sont pas de simples consommateurs, signale Philippe Cusson. Chacun s'investit selon sa disponibilité. Nous disposons même d'un système de parrainage ». De son côté, Avant-Premières favorise les échanges de pratiques ou les regroupements pour

répondre à des appels d'offres... Si les membres bénéficient de la structure, l'inverse peut être aussi vrai. « La coopérative s'est appuyée sur l'idée et les compétences d'Alain Dejour pour mettre en place le Diplôme d'Université de Créateur d'Activité », signale Sylvain Couanon d'Avant-Premières. Pour Alain Dejour, cette forme économique a pris de l'ampleur avec Internet et la simultanéité. « À l'image des logiciels libres, c'est l'intelligence collective qui fait progresser les choses. Les forces et les faiblesses de chacun nourrissent le projet. Cela induit la question de la valeur du travail et de la reconnaissance personnelle. Cela suppose de partager la vision et la culture de l'entreprise ». Un autre débat...



Viviane Thomas est directrice de la Maison de l'Emploi du Trégor-Goélo. La structure a une mission d'ingénierie territoriale : production de diagnostics, observatoire, accès au retour à l'emploi, développement économique, prévisionnel des emplois et des compétences territoriales.



Philippe Cusson est le dirigeant de Geneosis, conseil en innovation et formation en créativité. Il est aussi le délégué régional du SYCFI, syndicat des consultants-formateurs indépendants. L'organisation professionnelle défend le métier de consultant dans des missions nationales, mais aussi européennes. Elle compte 440 membres en France, dont 40 en Bretagne.

© Sacha Drouart

Le sens du collectif

Cyrille Menguy, géomaticien, et Thierry Guehenneuc, sylviculteur et technicien en agri-environnement, sont entrés dans la coopérative d'activités en 2008. En 2011, ils en deviennent associés. Ils nous expliquent pourquoi ils ont choisi d'entreprendre à deux au sein d'Avant-Premières.

« Pour nous c'était évident ! », expriment-ils d'une voix commune. Si, en 2008, ils décident de franchir le pas de l'entrepreneuriat, c'est avant tout pour acquérir de la souplesse et de la polyvalence dans leur travail. Et ils ne s'y sont pas trompés ! Spécialisés dans la gestion des paysages et du bocage et dans l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la complémentarité de leurs compétences a séduit de nombreux clients, collectivités ou associations.

Si Cyrille et Thierry ont chacun leur activité en nom propre, c'est régulièrement qu'ils travaillent ensemble sur les mêmes dossiers. « On procède parfois comme un vrai bureau d'études, on a besoin des compétences de l'un et de l'autre. Nous n'avons pas la même spécialité, mais travaillons sur les mêmes thématiques et pour les mêmes clients. L'intérêt avec la coopérative est que l'on peut se refacturer l'un l'autre. On a aussi pu ouvrir un bureau commun et mutualiser les charges ».

La coopérative facilite les collaborations entre les entrepreneurs. « On peut créer des liens avec d'autres entrepreneurs issus de domaines très différents. La coopérative nous permet de travailler soit en individuel, soit en collectif. » Avant-Premières leur offre d'autres services comme l'assurance ou la comptabilité : « Ce serait un coût énorme si l'on était à notre compte. Finalement, on ne perd pas d'argent avec les contributions que nous reversons ».

L'argent, parlons-en. « A la coopérative, on lui redonne sa vraie valeur », explique

Thierry. « Ce n'est plus un sujet tabou : il est monnaie d'échange. Ce n'est plus un but, mais un moyen ». Et Cyrille de renchérir : « Ici, c'est un des rares endroits où l'argent est à sa juste place. On sait où il va. La mutualisation permet notamment de payer les permanents. »

Devenus associés de la coopérative d'emploi*, Cyrille et Thierry en sont un peu les pionniers. « Nous avons participé aux réflexions sur l'ouverture du sociétariat de la coopérative aux entrepreneurs. On adore trouver de nouvelles solutions pour avancer ». Cyrille et Thierry ne sont décidément pas prêts à partir : « Nous sommes à la fois salariés et patrons, et en plus nous participons à la construction d'une aventure commune ! »

**La coopérative d'emploi permet aux entrepreneurs-salariés qui ont pérennisé leur activité d'exercer durablement leur entreprise en son sein. Ils deviennent alors entrepreneurs-salariés-associés et participent au fonctionnement et aux décisions d'orientation de la coopérative.*



© Perrine Morière

La synergie entre consultants entrepreneurs-salariés et les CAE ouvre de nouveaux marchés

Début 2011, Alain Dejour, entrepreneur-salarié d'Avant-Premières a proposé à l'équipe d'appui de travailler sur la création d'un Diplôme d'Université de Créateur d'Activité (DUCA). Quelques mois plus tard, le travail commun a conduit à la création, avec l'IUT de Saint-Brieuc, du DUCA mention ESS.

En 2012, Avant-Premières s'est vu confier, par le réseau Coopérer pour Entreprendre, l'étude de faisabilité d'une filière de création d'entreprises dans le secteur de l'écoconstruction dans la Manche. L'équipe a demandé à Laurent Mazurier, entrepreneur-salarié, d'accompagner la démarche qui a abouti, en 2014, à la création d'une CAE écoconstruction chez nos voisins normands. Plus tard, c'est un consultant qui associe les compétences en gestion de Marion Couté, comptable d'Avant-Premières, pour réaliser un DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) pour une association finistérienne. De nombreux exemples mettent en lumière le fait que l'association entre entrepreneurs et CAE fait levier sur l'activité des uns et des autres. Récemment, la réponse collective à un appel d'offres pour la réalisation du magazine d'une collectivité est une autre illustration de la mutualisation, non seulement entre entrepreneurs, mais aussi avec les permanents. L'avenir des CAE est sans doute quelque part dans le déploiement de ces synergies.



© Joël Bellec



© Sacha Drouart

Les CAE accompagnent la professionnalisation des formateurs

Depuis deux ans, l'accompagnement des entrepreneurs formateurs se structure grâce à la mise en place d'un parcours dédié à la formation de formateurs occasionnels. Ce parcours est porté en Côtes-d'Armor par Ghislaine Libéros, entrepreneure-salariée spécialiste de l'ingénierie et de l'animation de formation. Il a fusionné avec une initiative similaire d'Élan Créateur, CAE d'Ille-et-Vilaine, et a donné naissance cette année à un parcours régional de formation ouvert à tout entrepreneur exerçant de manière ponctuelle dans le champ de la formation professionnelle. Le programme de formation est composé de sept journées permettant de maîtriser aussi bien le paysage juridique et administratif de la formation professionnelle que la construction de séquences de formation et différentes techniques pédagogiques. Une trentaine d'entrepreneurs ont déjà assisté à un ou plusieurs modules. Le parcours est valorisé par le passage devant un jury de professionnels de la formation (formateurs et organismes de formation), une reconnaissance d'autant plus importante à l'heure où la réforme de la formation professionnelle s'oriente vers l'obligation, à terme, pour toute personne souhaitant animer des formations, de justifier d'expériences ou d'un diplôme afin de garantir qualité et maîtrise pédagogiques.

Vers une CAE régionale dédiée à la formation

Depuis 2013, un groupe d'entrepreneurs-salariés exerçant une activité de formation dans les coopératives d'activités et d'emploi bretonnes travaillent ensemble pour échanger sur leurs pratiques, répondre conjointement à des appels d'offre régionaux et nationaux et « professionnaliser » les formateurs occasionnels. De ces rencontres est née la volonté d'engager une réflexion pour la création d'une coopérative d'activités et d'emploi régionale, entièrement dédiée aux entrepreneurs exerçant une activité dans la formation. Elle leur permettrait de mutualiser des services, comme la prospection commerciale, d'encourager les coopérations, notamment en créant une offre régionale de formation complète et de qualité, et de s'inscrire au sein d'une structure reconnue par des acteurs et partenaires du territoire.

Le projet prend encore plus de sens avec la récente réforme de la formation professionnelle promulguée le 5 mars 2014. Colette Rodet, ex-gérante de la CAE finistérienne Chrysalide et spécialiste des questions de formation, réalise actuellement l'étude de faisabilité de ce projet qui pourrait voir le jour en 2015.

Le numéro d'agrément « organisme de formation » encourage le développement des activités des entrepreneurs formateurs

Agréé organisme de formation par la Direccte, Avant-Premières met son numéro d'agrément à disposition des entrepreneurs exerçant une activité dans le domaine de la formation professionnelle. Les formations qu'ils proposent bénéficient ainsi de l'exonération de TVA et peuvent être prises en charge par les fonds de formation de leurs clients.

La gouvernance des CAE se partage avec les entrepreneurs-associés

Six ans après sa création, Bâti-Premières a accueilli ses premiers entrepreneurs-associés. Marc Bernier, électricien, Ludovic Duval, maçon, et Jean-Christophe Maas, technicien en valorisation de l'eau, ont rejoint le sociétariat de la CAE bâtiment en janvier. En devenant associés, ils entérinent leur engagement dans l'entreprise collective et participent aux décisions d'orientation de la structure. Dans le même temps, Avant-Premières constituait un conseil de surveillance dont l'objet est de veiller au bon fonctionnement de l'entreprise. Sa mise en place devenait nécessaire alors que la SCOP compte de plus en plus d'associés. Tous se



retrouvaient en juillet à Trémargat pour échanger et débattre durant deux jours sur le projet des CAE 22 et leurs perspectives de développement.



Autonomie[®], le plaisir de gérer

Fin 2014, Avant-Premières et Bâti-Premières vont équiper les entrepreneurs du progiciel Autonomie[®]. Composé d'applications en ligne et compatible avec les smartphones et tablettes numériques, il leur permettra de piloter leur activité économique et de gérer à distance la commercialisation de leurs prestations. Ils pourront réaliser devis et facturation, suivre leurs encours, veiller à leur trésorerie, traiter leurs frais professionnels, ou encore gérer leur portefeuille clients. Développé par un collectif de CAE, ce logiciel libre renforcera le dialogue avec l'équipe d'appui et jouera un rôle pédagogique dans l'acquisition des compétences entrepreneuriales.

Une étude pour mesurer l'impact des CAE 22

Le taux de pérennité des entreprises à trois ans, créées après avoir été accompagnées par Avant-Premières ou Bâti-Premières, est de 92 % (il est de 66 % à échelle nationale d'après l'observatoire 2013 de l'APCE). Ce chiffre révélateur de l'apport des CAE 22 dans la consolidation des entreprises en amène d'autres qui seront prochainement dévoilés. D'avril à août, dans le cadre d'un stage, Kékéli Dabla a mené l'enquête auprès des quelques 500 personnes accompagnées depuis 2005 pour mieux connaître leur situation économique et sociale actuelle. L'étudiante en master 2 « Management du tiers secteur » avait pour mission de mesurer en quoi une expérience entrepreneuriale en coopérative d'activités constitue une étape constructive dans un parcours de vie professionnelle. Les résultats probants feront l'objet d'un rapport d'étude qui sera communiqué prochainement.

Politique de la ville, une coopérative de projets de l'ESS dans les quartiers

Avant-Premières a été désignée par le comité de sélection du CUCS (contrat urbain de cohésion sociale) et l'agglomération de Saint-Brieuc pour organiser une coopérative de projets de l'ESS à destination des habitants des quartiers en difficulté. Grâce à son principe de non-sélection et ses outils fondés sur une approche concrète du terrain, la coopérative de projets est adaptée à tout profil d'entrepreneurs, y compris les personnes éloignées de la création d'entreprise.

Les CAE 22 préparent leur dixième anniversaire

En 2005, Avant-Premières était créée. Voilà donc bientôt dix ans que les coopératives d'activités et d'emploi proposent une alternative qui a fait ses preuves dans l'environnement entrepreneurial du département. Les partenaires institutionnels et acteurs du développement économique et social des Côtes-d'Armor ont encouragé et accompagné les CAE à leur démarrage. Avant-Premières et Bâti-Premières sont aujourd'hui fières de démontrer qu'elles ont eu raison de leur faire confiance, et elles entendent bien le faire savoir tout au long de l'année 2015 au travers de plusieurs manifestations qu'elles préparent déjà activement.

Avec Corinne, on mange bien, beau et bon !

Corinne Pellegrin a démarré son activité en avril sous le nom de Popotes & Co. Elle est la 400^e entrepreneure-salariée d'Avant-Premières. Rencontre.

Peux-tu nous présenter ton parcours et ton activité ?

J'ai développé mon activité suite à une reconversion professionnelle. J'ai quitté l'Yonne où j'étais institutrice pour m'installer dans le Trégor. C'était pour moi l'occasion de me lancer un nouveau défi et de réaliser une passion, celle de la cuisine, et, pourquoi pas, de créer une entreprise. Je me suis dit que je pouvais communiquer sur le végétarisme et le bien-manger. J'ai donc développé une activité de cuisine nomade dans un food-truck. J'y sers des repas qui sortent de l'ordinaire, originaux et de qualité pour prendre le contre-pied du fast-food.

Pourquoi avoir choisi Avant-Premières pour développer ton activité ?

Je suis arrivée à la coopérative sur les

conseils d'une amie qui m'en a vanté les mérites. J'ai commencé à entreprendre avec la Chambre de commerce, j'ai fait une formation CAP cuisine. Je me suis vite rendu compte que créer son activité était compliqué. Quand j'ai entendu parler de la coop, tout s'est enchaîné. Finalement, cette solution s'est présentée au bon moment et j'en ai saisi l'opportunité.

Quels avantages y trouves-tu ?

L'avantage, c'est de pouvoir mettre le pied à l'étrier en minimisant les risques. J'apprécie d'être entourée et conseillée. L'accueil est chaleureux, le soutien énorme, tant au niveau logistique, technique, que moral. Les échanges, les partages et les parcours sont riches, on crée des liens, on s'inspire les uns des autres, il y a une émulation constante. La coopérative valorise l'activité au quotidien, la première facture que j'ai éditée était d'ailleurs pour elle !

Suivez la trace de Popotes & Co sur www.popotesandco.fr



Quand coopération rime avec collaboration



En ce début 2014, le chantier de rénovation des bureaux de l'Agence Locale de l'Énergie à Saint-Brieuc est un bel exemple de la réponse que Bâti-Premières peut apporter à ses clients : un interlocuteur unique et des compétences multiples. Un chantier rondement mené par Hocine Sadoudi pour la remise aux normes électriques et l'équipement sanitaire et par Chérif Benhammou pour les sols, murs et plafonds. Félicitations à eux deux !

« A eux deux, ils font la paire »

Ce sont les mots choisis par Sabrina et Pierre pour présenter leur binôme sur le site Internet de La Raffinerie, leur agence de design graphique. L'expression sonne juste. Sabrina est en charge des relations commerciales et Pierre est responsable de la production graphique. Leur complémentarité a nourri le développement de l'activité. L'agence trégorroise qui a fait ses premiers pas au sein d'Avant-Premières en novembre 2013 a connu un développement remarquable, si bien qu'en juillet leur entreprise était créée avec, déjà, pour projet d'embaucher.

La Raffinerie - 09 84 44 30 11 - www.laraffinerie-design.com



La réussite des prêts « Parcours Confiance »



Depuis 2010, la Caisse d'Épargne est partenaire des CAE pour proposer des prêts « Parcours Confiance » aux entre-

preneurs-salariés pour financer des investissements matériels ou des dépenses de communication. Dans le département, près de 60 000 € de prêts ont été dégagés pour une vingtaine d'entrepreneurs, sans qu'aucun incident de paiement n'ait été constaté. Une situation atypique selon la Caisse d'Épargne, qu'elle explique par « une bonne évaluation par les CAE des projets financés, un accompagnement de qualité et une forte implication des entrepreneurs dans leur projet professionnel ».

Coopérative jeunesse de services : saison 2



La coopérative jeunesse de services (CJS) de Quintin a de nouveau ouvert ses portes cet été. Une quinzaine de jeunes de 16 à 18 ans ont pu expérimenter l'entrepreneuriat coopératif et proposer différents services à la population : entretien de jardins, ménage, garde d'enfants, nettoyage de voitures, accueil, archivage, saisie auprès des entreprises et collectivités.

Soutenus et encadrés par deux animateurs et un comité local composé de structures du territoire (MJC, Rich'ESS, mairie, communauté de communes, Avant-Premières), les jeunes ont participé tour à tour à la gestion, la communication, la relation avec les clients. Les CJS existent depuis 25 ans au Québec et sont expérimentées depuis l'année dernière dans le cadre d'un essaimage porté par Coopérer Pour Entreprendre, le réseau des coopératives d'activités et d'emploi. Huit CJS regroupant une centaine de jeunes ont été mises en place en Bretagne et Pays de Loire.

Le DUCA : une formation diplômante pour concrétiser un projet

Café culturel, épicerie de proximité, lieu de promotion du développement durable, micro-crèche, artisanat d'art... les projets d'économie sociale et solidaire étaient nombreux cette année pour la troisième session du Diplôme d'Université de Créateur d'Activité, organisé conjointement par l'IUT de Saint-Brieuc et Avant-Premières. Pendant six mois, une dizaine d'étudiants a rejoint les bancs de l'université pour s'approprier les compétences clés de l'entrepreneur : conduite de projet, connais-

sance du marché, gestion commerciale, gestion financière, choix juridique... Entre les formations théoriques, les apports de professionnels et la mise en application « terrain » des sujets étudiés en cours, les étudiants ont construit pas à pas leur projet. Fin juin, ils le présentaient individuellement à l'équipe pédagogique. Sept d'entre eux ont été récompensés par l'obtention du diplôme et la plupart devraient concrétiser leur projet dans les mois à venir.



© Joël Bellec



La loi sur l'Économie Sociale et Solidaire : une reconnaissance et une opportunité pour les CAE

Lorsque Benoît Hamon a pris ses fonctions (quittées depuis) de ministre délégué en charge de l'Économie Sociale et Solidaire, de son propre aveu, il connaissait peu l'ESS. Il a alors entrepris une véritable, large et profonde consultation des partenaires. L'avantage de cette démarche : une vraie approche démocratique ; l'inconvénient, comme le dit Jean-François Draperi, éminent spécialiste français de l'ESS : une loi qui manque de colonne vertébrale, de vision politique. En effet, la loi comporte de nombreux articles plutôt techniques sans pour autant préciser les contours d'une économie déjà difficile à appréhender. Mais ne jouons pas les « Cassandre » et félicitons-nous de trouver dans le texte la définition des Coopératives d'Activités et d'Emploi et un cadre juridique pour le statut d'entrepreneur-salarié-associé. Trois points centraux retiennent notre attention dans ces articles : ne sont considérées comme CAE que les coopératives faisant objet principal d'accompagner des personnes physiques à la création d'entreprise, le rattachement des entrepreneurs-salariés-associés au livre VII du code du travail, permettant de déconnecter le nombre d'heures travaillées du nombre d'heures rémunérées et, enfin, la vocation et l'obligation pour le porteur de projet de devenir associé de l'entreprise partagée au maximum après trois ans de présence.

Cette loi va ouvrir la porte à de nombreux projets de CAE en France. Les responsables politiques et les prescripteurs devront être vigilants à bien distinguer le bon grain de l'ivraie ! Le réseau Coopérer Pour Entreprendre va mettre en place une labellisation de ses CAE en 2015. Ce label sera garant des fondamentaux, des valeurs et des bonnes pratiques mises en œuvre dans chacune des CAE. Avant-Premières et Bâti-Premières seront parmi les premières à s'inscrire dans la démarche.

COOPÉRATIVES D'ACTIVITÉS ET D'EMPLOI DES CÔTES-D'ARMOR
Nova Pôle - Bâtiment Penthièvre - 2 rue de La Croix-Lormel - 22190 PLÉRIN
02 96 52 19 69 - contact@cae22.coop - www.cae22.coop

Comité de rédaction : Dominique BABILOTTE, Marie-Laure CHARLES, Sylvain COUANON, Laurence FALKENSTEIN, Yann GOASGUEN, Perrine MORLIÈRE, Vanessa PEDRON - Relecture : Francine MASSIE - Maquette et impression : Imprimerie Jacq, Plérin

Avec le soutien financier du Fonds Social Européen, la DIRECCTE Bretagne, la DIRECCTE 22, le Conseil régional de Bretagne, le Conseil général des Côtes-d'Armor, Lannion-Trégor Agglomération et Saint-Brieuc Agglomération.